

**Le 7 avril 2015**

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le septième jour d'avril 2015 à 19h30 sous la présidence de la mairesse Ginette Simard Gendreau, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, France Boulet, Claudia Morlot, Daniel Tétreault, Roger Santerre et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant le Conseil au complet.

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

Environ cinq personnes sont présentes dans la salle.

La mairesse ouvre la séance à 19h30

**51-15 Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et en laissant le varia ouvert.

\*ADOPTÉ\*

**52-15 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 2 mars 2015**

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 2 mars 2015 soit adopté tel que rédigé.

\*ADOPTÉ\*

La première période de questions est ouverte à 19h32.

Le vérificateur comptable externe, Monsieur B. Chrétien de Raymond Chabot Grant Thornton, dépose et présente les rapports financiers pour l'année 2014.

Le vérificateur répond aux questions posées concernant ces rapports.

**53-15 Paiement des honoraires pour la vérification comptable 2014- Mandat de vérification pour l'année 2015**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

Et résolu :

- d'autoriser le paiement des honoraires de la facture 1121335 pour la vérification 2014 au montant sept mille (7 000) dollars plus les taxes applicables à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
- de renouveler le mandat de vérification pour l'année 2015, incluant la préparation du rapport pour le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), la préparation des déclarations d'impôts fédérale et provinciale ainsi que l'audit pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier et l'audit du rapport du coût net de la collecte sélective. Pour ce mandat, le montant des honoraires 2014 serait augmenté du montant de l'inflation.

\* ADOPTÉ\*

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**54-15 Demande de la Fabrique Notre-Dame-des-Anges**

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par France Boulet

Et résolu que la municipalité commandite le dîner organisé par la Fabrique en prêtant la salle communautaire. Cette activité de financement aura lieu le 26 avril 2015.

\* ADOPTÉ\*

**55-15 Projet de démonstration de bandes riveraines- Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu :

- d'autoriser le projet de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi qui consiste à aménager trois modèles bandes riveraines de vingt mètres de longueur chacune, au parc Fournier;
- de participer à ce projet en assurant le transport des arbustes et en arrosant les plantations lorsque nécessaire.

\*ADOPTÉ

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**56-15 Projet de plantation d'arbres et d'arbustes présenté par CLG**

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Roger Santerre

et résolu :

- d'autoriser le projet de CLG, Charles Lussier, qui consiste dans la plantation d'arbres et d'arbustes sur le site de traitement des eaux usées et dans le parc des Pionniers. Ce projet est réalisé grâce à une subvention du Jour de la Terre.
- de participer à ce projet en assurant : le transport des arbres et des arbustes et en les entreposant jusqu'à leur plantation. L'inspecteur en voirie aidera au besoin pour les divers travaux entourant ces plantations et pour entretenir le terrain autour des plantations ainsi que les sentiers au parc des Pionniers.

\*ADOPTÉ

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**57-15 Participation à la parade de l'exposition de Bedford-Char allégorique**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par France Boulet

Et résolu que la municipalité manifeste son intention de participer à la parade de l'exposition de Bedford en aout prochain avec un char allégorique. Le comité des Loisirs de Notre-Dame sera consulté pour la confection de ce char allégorique.

Le montant alloué pour ce projet sera précisé lorsque toutes les informations seront collectées.

\* ADOPTÉ\*

**58-15 Autorisation pour le Grand Tour Desjardins, Vélo Québec Événements**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu :

- d'autoriser la tenue de la 22ème édition du Grand Tour Desjardins, organisée par Vélo Québec Événements, sur les routes de la municipalité selon les documents joints à la demande. Cette activité se tiendra le 7 aout 2015.
- De demander à l'organisation d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sûreté du Québec;

\*ADOPTÉ\*

**59-15 Demande d'aide financière-Programme PIQM-MADA**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par France Boulet

et résolu d'appuyer la demande d'aide financière du Comité des Loisirs Notre-Dame dans le cadre du programme PIQM-MADA. Les principaux travaux à réaliser seraient le réaménagement des salles de toilettes ainsi que des rampes d'accès.

\*ADOPTÉ\*

La directrice dépose le rapport financier mensuel.

**60-15 Comptes à payer**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu que les comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (février 2015) payé	121,64
Cotisations employeur provinciales (février 2015) payé	801,09
Élus	2 084,20
Directrice générale, inspecteur en voirie, agente de bureau (5 semaines) payé	6 453,49
Pompiers (sal.+ vac + frais de déplacement,) préposé à l'entretien, aide voirie	4 350,56
CSST ( frais de gestion 2015) payé	64,99
Réjean Lemaire ( km , chevalets en métal pour le service incendie )	100,84
Gisèle Bonhomme ( 14 livres, pour bibliothèque municipale)	51,15
Nopac (collectes matières résiduelles )	3 112,75

Régie intermunicipale (enfouissement 11 920 kg )	832,68
Sani-Éco (recyclage 3 040 kg)	129,92
Bell mobilité (cellulaire) payé	46,35
Hydro-Québec (éclairage public ) payé.	532,09
Hydro-Québec (site de traitement) payé	1 039,88
Télébec (caserne) payé	226,32
Télébec (site de traitement) payé	85,23
Vidéotron (Hotel de ville et postes de pompage) payé	246,36
Épicerie Gendreau ( essence voirie et SSI , liqueur, lait, produits entretien)	514,15
Petite caisse (enveloppes,produit entretien, café, thé)	90,12
Poste Canada ( Ami février)	36,91
Transport Hanigan (déneigement+materiaux chemins municipaux et MTQ, 5 <sup>e</sup> vers. de 5)	19 227,86
Chauffage P.Gosselin (huile à chauffage 664,5 litres, caserne )	693,73
Communications Plus (location temps d'antenne)	87,38
Groupe Guérin (location système UV, mars à mai 2015)	158,64
Rona Lesvesque (peinture et matériel, piles, barres multiples)	528,16
Laplante & Melaven électrique inc (chauffage toilettes, réparation projecteur extérieur)	343,36
Aréo Feu Ité (chaîne et protecteur pour scie pour SSI)	719,67
Papeterie coupal (papier)	118,97
Communications Duplessis (cellulaire , voirie)	57,43
Orizon Mobile (batteries pour radio , service incendie)	333,12
Garage Laverdière (traitement diesel, attaches)	89,11
Pièces d'Auto Bedford (phare pour unité de secours )	15,02
Damsen (réparations camion chevrolet SSI)	143,54
Fernand Tougas (entretien véhicules SSI et voirie )	162,50
Biovet inc. ( analyses d'eau potable )	41,96
Ville de Bedford (entraide incendie du 12/02/2015)	1 762,08
Municipalité de Saint-Alexandre ( entraide incendie du 12/02/2015 )	1 930,73
Municipalité de Stanbridge-East (entraide incendie du 12/02/2015)	287,57
École de Secourisme ESQ (formation secourisme de mars 5 pompiers)	597,87
Les Éditions Petite Mine Inc. (cahiers prévention sécurité)	39,79
Les Éditions juridiques FD (formulaire de reprise de propriété SSI)	164,41
Association de pompiers volontaires (repas formation premiers soins)	91,75
Carrefour Action Municipale et Famille (colloque 2015)	260,00
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats,)	2 006,63
Atelier Mathieu Forgues (rampe sécurité hôtel de ville, réparation clé) 2014	351,03

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées.

\*ADOPTÉ\*

#### **61-15 Financement de l'emprunt- Règlement 327-09 -Solde de la subvention**

Attendu que la municipalité a obtenu une subvention gouvernementale dans le cadre du programme FIMR pour le projet d'assainissement des eaux usées pour le périmètre urbanisé;

Attendu la résolution 222-1 et considérant qu'il reste un solde de cinquante cinq mille cinq cent quatre-vingt dix-huit (55 598) dollars plus les intérêts à recevoir annuellement par le gouvernement du Québec;

Il est proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu d'appliquer le montant de 55 598 \$ plus les intérêts à recevoir en réduction des intérêts sur la dette (règlement 327-09) pour toutes les années du second terme de l'emprunt.

\*ADOPTÉ\*

#### **62-15 Refinancement de l'emprunt 327-09-Frais de refinancement**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu que les frais de refinancement de l'emprunt 327-09 seront payés par le fonds général et non en règlement d'emprunt.

\*ADOPTÉ\*

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense et seront pris dans les fonds réservés et le surplus accumulé au besoin.*

**63-15 Adoption du règlement numéro 382-14 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 351-11 afin d'intégrer des objectifs et critères pour le secteur de Mystic**

Considérant la volonté municipale de conserver et promouvoir le caractère architectural particulier du secteur Mystic;

Considérant qu'un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est un outil optimal pour atteindre cet objectif.

Considérant que toutes les procédures ont été respectées selon la L.A.U. et qu'aucune modification n'a été apportée ;

Il est proposé par Carole Dansereau  
appuyé par Daniel Tétreault

et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 382-14 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 351-11 afin d'intégrer des objectifs et critères pour le secteur de Mystic

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

\*ADOPTÉ \*

**64-15 Adoption du règlement numéro 383-14, modifiant le règlement de zonage numéro 315-08 afin d'intégrer le secteur de Mystic comme assujetti au règlement sur les PIIA**

Considérant la volonté municipale de conserver et promouvoir le caractère architectural particulier du secteur Mystic;

Considérant que le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est modifié pour atteindre cet objectif.

Considérant l'ajout d'un nouveau secteur assujetti au règlement sur les PIIA.

Considérant que toutes les procédures ont été respectées selon la L.A.U. et qu'aucune modification n'a été apportée ;

Il est proposé par Daniel Tétreault  
appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 383-14, modifiant le règlement de zonage numéro 315-08 afin d'intégrer le secteur de Mystic comme assujetti au règlement sur les PIIA.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

\*ADOPTÉ \*

**65-15 Adoption du second projet de règlement numéro 391-15 modifiant le règlement no. 315-08 intitulé zonage, afin de créer la zone r-8.**

Considérant la demande du promoteur de la zone R5;

Considérant que le Conseil souhaite permettre l'ajout de l'usage résidentiel bi-familial à l'intérieur d'un secteur précis;

Considérant que l'assemblée publique de consultation s'est tenue ce jour à 19h et qu'aucune modification n'a été apportée ;

Il est proposé par Robert Gaboriault  
appuyé par Claudia Morlot

et résolu que le Conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 391-15 modifiant le règlement no. 315-08 intitulé zonage, afin de créer la zone R-8.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

\*ADOPTÉ \*

**66-15 Achats pour le service de sécurité incendie**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par France Boulet

Et résolu d'autoriser les dépenses pour les achats de :

- D'un téléphone au montant d'environ mille huit cents (1 800) dollars plus les taxes applicables ;

- de matériaux et divers fournitures pour l'aménagement de la caserne pour un montant de mille cinq cent (1 500) dollars plus les taxes applicables;

\*ADOPTÉ\*

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**67-15 Disposition d'une génératrice**

Attendu que la municipalité a reçu une seule proposition;

Il est proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Daniel Tétreault

et résolu de vendre la génératrice de 1981 de marque WinPower pour soixante et onze (71) dollars à Monsieur S. Hanigan.

\*ADOPTÉ\*

**68-15 Camp d'été pédagogique- Demande de la directrice de l'école primaire**

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu que la municipalité participe financièrement au projet du camp d'été pédagogique, le tout tel présenté dans la demande de la directrice de l'école primaire Saint-Joseph et de l'école primaire du Premier envol. Comme le projet concerne des enfants qui résident à Notre-Dame-de-Stanbridge, le montant alloué sera de cinq cents dollars pour 2015.

\*ADOPTÉ\*

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**69-15 Don pour la Fabrique Notre-Dame-des-Anges**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu que le Conseil municipal verse la somme de sept cent cinquante (750) dollars à la Fabrique Notre-Dame-des-Anges pour l'année 2015.

\*ADOPTÉ\*

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**70-15 Voirie- Travaux majeurs**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu d'aller en soumission sur le site SEAO pour les travaux majeurs du rang Ange-Gardien. Ces travaux consistent entre autre dans le rechargement avec du MG20 sur 6 pouces d'épaisseur, la mise en forme et l'asphaltage avec du ESG14 sur une longueur de 1.74 km, le tout tel que discuté.

Le vote est demandé et se traduit par cinq voix pour et une voix contre. Le conseiller Roger Santerre fait enregistrer sa dissidence.

**\* ADOPTÉ SUR DIVISION\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense. Ces travaux sont admissibles à la TECQ,*

**71-15 Autres travaux de voirie**

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu :

- d'aller en soumission sur invitation pour le rapiéçage mécanisé dans le chemin DesRivières et dans le chemin Saint-Charles, le tout tel que discuté.
- De demander des propositions pour le fauchage des bords de routes et débroussaillage des fossés.

\*ADOPTÉ\*

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**72-15 Achat de fleurs annuelles –Location de toilettes**

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu d'autoriser :

- l'achat de deux pots de fleurs et de plants de fleurs annuelles pour les aménagements municipaux.

L'achat de dix jardinières suspendues pour les deux ponts est envisagé.

• la location de deux toilettes chimiques pour la saison estivale 2015. Une toilette sera installée sur le stationnement de l'Hôtel de Ville, dans le cadre du circuit cycliste secteur ouest de la MRC Brome-Missisquoi, l'autre toilette sera installée au stationnement aménagé par l'Organisme Héritage Stanbridgeois près du pont couvert.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**73-15 Offre de services -Génératrice Drummond**

Proposé par Daniel Tétreault

Secondé par France Boulet

Et résolu que la municipalité accepte l'offre de services présentée par la compagnie Génératrice Drummond pour l'entretien annuel des trois génératrices au montant de mille quatre cent quatre-vingt treize dollars et vingt cents (1 493.2\$) plus les taxes applicables. Vu les prix proposés trop élevés, le remplacement de l'antigel ne sera pas effectué cette année.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**74-15 Demande d'accès à l'autoroute 35**

**Considérant** que le chemin de la Grande-Ligne est de juridiction provinciale et devrait avoir un accès direct à l'autoroute 35 ;

**Considérant** que toutes les petites municipalités ont un accès aux grandes routes; Quelque soit l'importance de ces municipalités, une sortie ou une bretelle d'accès leur permettent de communiquer plus rapidement avec les principaux centres urbains où se trouvent les hôpitaux, les centres de santé, les lieux de travail ou d'études ;

**Considérant** que les autoroutes, 10, 20, 30, 40, 15, 55 etc. possèdent ce genre d'accès pour les citoyens des municipalités riveraines ;

**Considérant** que les véhicules sécuritaires répondraient plus rapidement aux demandes des citoyens ;

**Considérant** que beaucoup de transports agricoles ralentissent la circulation sur le chemin Grande-Ligne ;

**Considérant** que dans le cas de la nouvelle autoroute 35, celle qui devait amener les gens plus rapidement de nos villages à la ville ou de la ville vers nos régions rurales, une seule sortie a été conçue. Cette sortie, trop loin et sur un autre axe, n'est pas appropriée et est trop éloignée pour répondre aux besoins de nos citoyens et de nos petites entreprises ;

**Considérant** que ce détour de plusieurs kilomètres a contribué à nous isoler et nous éloigner des centres principaux plutôt que de nous permettre d'y accéder rapidement ;

**Considérant** que tous les citoyens des municipalités riveraines du chemin de la Grande-Ligne et ceux des municipalités situées sur la 227 Nord, la 235 Nord et Sud, qui utilisent le Chemin Grande-Ligne pour se rendre vers les centres urbains profiteraient de cette sortie qui les amènerait directement sur la 35 par le chemin Grande-Ligne ;

Il est proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Roger Santerre

Et résolu :

- De demander au ministère des Transports du Québec, de corriger la situation en faisant une sortie ou bretelle d'accès sur le chemin Grande-Ligne à la hauteur de la municipalité de Saint-Alexandre, afin de permettre un lien direct à l'autoroute 35, pour nos services de sécurité, pour nos citoyens, nos entreprises donnant ainsi une opportunité de développement et de visibilité pour notre municipalité.
- D'envoyer une copie de cette résolution au ministère des Transport du Québec, aux députés provincial et fédéral, aux MRC Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu, à la municipalité de Saint-Alexandre.

Le vote est demandé et se traduit par 6 voix en faveur.

**\*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ\***

**75-15 Consentement à l'application du RCI 03-0315 sur la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion**

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2011, le conseil de la MRC a amorcé une réflexion importante sur les problématiques causées par les eaux de ruissellement sur les infrastructures, sur la sécurité des biens et des personnes et sur la santé publique ainsi que les moyens pour les atténuer;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a adopté en septembre 2012 un plan d'action sur la gestion intégrée et durable de l'eau, lequel prévoit notamment l'élaboration d'un cadre réglementaire régional visant une meilleure gestion des eaux de surfaces et un contrôle de l'érosion;

CONSIDÉRANT que le 21 octobre 2014, le conseil de la MRC a adopté le cadre réglementaire sur la gestion des eaux de ruissellement, du contrôle de l'érosion et la conservation des sols (communément appelé le RÉGES) et il fut convenu de procéder rapidement à une modification du schéma d'aménagement de la MRC afin d'inclure les objectifs et le cadre normatif minimal;

CONSIDÉRANT que le 17 mars 2015, le conseil de la MRC a adopté le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 03-0315 sur la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC peut confier aux fonctionnaires municipaux l'application du RCI;

CONSIDÉRANT que l'article 3.1 du RCI 03-0315 stipule que la MRC confie la responsabilité de l'application du règlement au fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats de chacune des municipalités locales;

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire, afin que cette désignation d'application soit valide, que la municipalité y consente;

IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Tétreault

APPUYÉ PAR Robert Gaboriault

ET RÉSOLU que conditionnellement à l'entrée en vigueur du RCI 03-0315, la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge consent à ce que son fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats soit responsable de l'application du RCI 03-0315 sur son territoire, tel que prévu à l'article 3.1 dudit règlement.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**76-15 Protocole d'entente- Pacte Rural-Planification stratégique**

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu d'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente concernant l'aide financière à recevoir dans le cadre du programme Pacte Rural pour le projet de planification stratégique.

**\* ADOPTÉ\***

La deuxième période de questions est ouverte à 21h35.

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 21h50.

*Je, Ginette Simard Gendreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Ginette Simard Gendreault  
Mairesse

Béatrice Travers  
Secrétaire-trésorière